



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2025_07_075_3

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 06/11/2025
Et publication ou notification
Du 06/11/2025



Le Maire,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : FINANCES

Subvention complémentaire ACTA

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 ;

Considérant que la commune de La Croix Valmer soutient régulièrement les associations locales dans le cadre de leurs activités culturelles, sportives, sociales ou caritatives,

Considérant la demande formulée par l'association ACTA relative à la prise en charge d'une facture de location d'un bus pour un groupe de 57 personnes, rendue nécessaire en raison de l'indisponibilité du véhicule communal suite à une panne,

Considérant le caractère ponctuel et exceptionnel de cette dépense,

Monsieur NONJARRET expose au Conseil Municipal les éléments de la demande et propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association ACTA afin de compenser cette dépense imprévue.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association ACTA, d'un montant de 1 195 euros, correspondant à la prise en charge de la facture de location d'un bus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2025, à l'article 65748 – Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

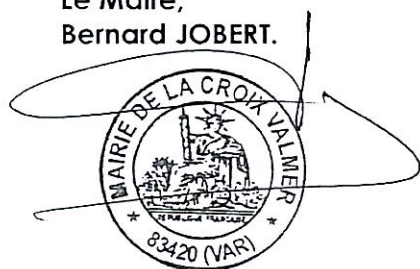
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

**Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,**

06 NOV. 2025

Le Maire

